



**Schéma Local de Développement Economique d'Innovation et
d'Internationalisation (S_LDEII) du Grand Dax**

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE INDIVIDUELLE

Entreprise : SARL ESTAFETA.....

Date de la demande : 26/09/2019

Dispositif d'aide individuelle :

- Aide pour les travaux sur les murs des commerces ;
- Aide pour le design et l'agencement intérieur des commerces ;
- Aide à la transformation numérique de l'entreprise (conseil et/ou équipement) ;
- Aide pour les programmes de recherche et développement des industries.

Contacts service instructeur :

☎ 05 24 26 30 10

✉ sfoix@grand-dax.fr / mmuscat@grand-dax.fr / mkoppe@grand-dax.fr



Contenu du dossier de demande d'aide individuelle :

1. Dans ce document :
 - Coordonnées de l'entreprise et du demandeur ;
 - Présentation de la demande ;
 - Informations générales sur l'instruction ainsi que sur le dossier à constituer.
2. Adjoint à ce document :
 - L'annexe budgétaire ;
 - La convention d'aide.

COORDONNEES de l'entreprise :

Raison sociale : SARL ESTAFETA.....
Statut juridique : SARL.....
Capital social : 10 000 €.....
Siret : 53263920000015..... Code APE : 5610

Date de création ou de reprise d'entreprise : 08/06/2011.....
Effectifs : 6

Adresse du siège social : 12 place de la Fontaine chaude 40100 DAX

Adresse de l'établissement sur le territoire : 12 place de la Fontaine chaude 40100 DAX

Téléphone : 06 80 62 94 46

Email/sites & réseaux sociaux : eltxupinazo@orange.fr

COORDONNEES du demandeur :

Nom : Bagnères..... Prénom : Alain.....
Fonction du demandeur dans l'entreprise : Gérant.....
Téléphone : 06 80 62 94 46

Email : abagneres@orange.fr



PRESENTATION DE LA DEMANDE :

1- Présentation de l'entreprise demandant l'aide :

a. Description de l'activité :

L'entreprise fait partie du secteur des café-restaurant, l'enseigne du commerce est « El Txupinazo » un bar à tapas créé en 2011 à Dax, autour de la place touristique de la fontaine chaude.

L'entreprise a acquis une clientèle tant en termes de restauration (elle est notamment réputée pour la qualité de sa carte de tapas & pinchos, ses vins d'Espagne) que de soirées à thème dans un secteur où chaque week-end se sont créées des habitudes de « paséo festif » (parcours de bars en bars dans un quartier qui propose des lieux et animations conviviales, et qui est aussi le lieu leader des RDV étudiants : au moins 10 bars à ambiance et deux bars de nuit dans le secteur).

.....

b. Secteur de marché et positionnement stratégique :

La cuisine de qualité et faite maison, avec des produits locaux, des tapas et une carte de compositions servis rapidement, un emplacement stratégique au cœur du plateau piéton de Dax et donc facilement accessible pour les actifs, resteront les axes forts du positionnement de l'activité.

L'entreprise s'est développée depuis 8 ans avec notamment un service en terrasse de qualité et une offre de privatisation des lieux pour des soirées à thèmes qui correspondent aux tendances actuelles de personnalisation du service au client. Elle compte aujourd'hui 6 emplois.

c. Démarches innovantes engagées par l'entreprise :

Depuis sa création la SARL ESTAFETA a développé (initié ou collaboré) de nombreuses soirées de dégustations culinaires ou de vins, de soirée-concert, mais aussi elle s'implique dans l'organisation des 100 jours avant la féria et est un des cafetiers acteurs de la féria en centre-ville mais aussi autour des arènes.

.....

d. Interprétation des principaux indicateurs comptables et financiers (chiffre d'affaires, résultat, fonds de roulement...) et/ou du business plan, en cas de création d'activité :

Sur les derniers exercices l'activité de l'entreprise se situe aux environs de 720 000 euros HT de chiffre d'affaires par an, soit dans la norme des établissements de ce type sur le territoire.

Les derniers exercices montrent des résultats bénéficiaires soulignant le bon positionnement du commerce sur son marché.

.....
.....
.....



2- Présentation du projet :

a. Intitulé du projet :

Réaménagement du bar-restaurant El Txupinazo à Dax centre-ville

b. Descriptif détaillé du projet (technique/marketing/dépenses engagées) :

Après bientôt 8 ans d'exploitation, l'établissement a besoin de faire peau neuve tant du côté client que du côté technique, des travaux permettront d'améliorer l'organisation du travail aux poste de cuisine et concernant le service des clients.

Un réagencement intérieur du local, de son ambiance, un espace tapas plus accessible car mis en valeur dans un corner spécifique, une mise en valeur originale de la bière et des vins, permettront d'encore mieux satisfaire la clientèle par un esprit « apéro-tapas à l'espagnole, au coin du comptoir, renforcé ». Un agenceur d'intérieur a donc été mobilisé pour re-dessiner l'intérieur du commerce et améliorer la chaine de production de valeur en réorganisant les différentes fonctions métier du lieu.

c. Plus-value attendue pour l'entreprise (sur le marché, en termes de développement de l'activité, en termes de recrutements, ...) :

L'ambition de l'entreprise est de rester un leader commercial de l'activité de bar-restaurant sur Dax, de pérenniser les 6 emplois actuels et d'en créer un de plus avec l'apport du nouvel agencement du point de vente. De garder cette âme espagnole qui a fait son succès.

Les dépenses éligibles du projet sont chiffrées à **83 082,50 euros HT** sur un total de 83 082.50 € HT investis par l'entreprise.

52 004,50 € HT de dépenses relèvent de travaux de gros œuvre (démolition-maçonnerie, réseaux secs et humides, plâtrerie, menuiserie,...) et de l'aide à l'immobilier d'entreprises pour le commerce et l'artisanat de proximité.

31 078,00 € HT concernent des travaux en agencement intérieur (mobilier, peintures,...) et l'aide à l'agencement intérieur des commerces de proximité.

Ce dossier ne concerne que l'aide à l'immobilier d'entreprise pour les travaux de gros œuvre, l'aide à l'agencement intérieur est présentée dans une autre note à l'ordre du jour.

d. Détail du plan de financement du projet et montant de l'aide demandée :

A Compléter : l'annexe budgétaire, datée et signée par le demandeur.

L'entreprise sollicite le Grand Dax pour l'obtention « d'une aide individuelle à l'immobilier d'entreprises pour le commerce et l'artisanat de proximité » de **15 601.35 euros correspondant à**

30% (TPE) du montant HT des dépenses éligibles (conformément à l'article 1009 du Code de Commerce en vigueur). L'aide sera arrondie à : 15 601.00 €.

Le projet sera financé en autofinancement.

Les fonds propres de l'entreprise sont situés à 129 937 € et ne limitent donc pas le montant de l'aide demandée.

L'entreprise s'engage à minorer le loyer de l'exploitant à hauteur de la subvention perçue.

Aucun élément d'ordre juridique identifié ne semble poser problème pour la demande.

.....
.....

e. Calendrier prévisionnel du projet :

Les travaux seront réalisés en janvier 2020.

NB : les dépenses du projet ne doivent pas être engagées avant que l'entreprise n'ait reçue du service instructeur la notification autorisant leur démarrage.

.....
.....
.....
.....

26/09/19
Signature du demandeur :
Cachet de l'entreprise :

INFORMATIONS GENERALES sur l'INSTRUCTION de la demande:

Liste des pièces obligatoires à adjoindre au dossier de demande (version papier et dématérialisée) :

Documents relatifs à la structure juridique portant le projet :

- L'extrait Kbis de l'entreprise ou un avis de situation INSEE (daté de moins de 3 mois) ;
- Les statuts de l'entreprise ;
- Les 3 derniers bilans et comptes de résultat de l'entreprise (le business plan pour les créateurs d'entreprises) ;
- Le contrat de franchise si l'entreprise est franchisée ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- L'attestation sur l'honneur (Annexe 2), datée et signée, de la régularité de l'entreprise vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales ;
- Une attestation (Annexe 3) sur le montant total des aides publiques obtenues au cours des trois derniers exercices comptables (cf. règles de minimis – annexe budgétaire) ;
- L'engagement sur l'honneur (Annexe 4) du représentant de l'entreprise de prendre toutes les mesures appropriées, compte tenu de la situation et de la performance commerciale, industrielle et financière de l'entreprise et selon le périmètre économique actuel, pour maintenir et développer l'effectif permanent constaté à la date de départ du programme et ce pour une période de 5 ans.
- Les dépenses financées par le propriétaire/bailleur en crédit-bail ou par le biais d'une SCI, sont éligibles sous réserve de minorer le loyer de l'exploitant pour la totalité de la subvention obtenue. Le bail locatif, avant les travaux et révisé à la baisse, sera à transmettre pour justification de la baisse du loyer.

Documents relatifs à la présentation du projet :

- Courrier officiel de demande d'aide ;
- Dossier de demande d'aide individuelle complété ;
- Plan de financement prévisionnel du projet (Annexe 1), datée et signée par le bénéficiaire avec le cachet de l'entreprise ;
- Justificatif de financement du projet (emprunt, apport personnel...).

Procédure d'instruction de la demande d'aide individuelle :

1. Rencontre de l'entreprise avec le service instructeur du Grand Dax pour évaluer l'éligibilité du projet au dispositif et auquel cas le réorienter.
2. Sous condition d'éligibilité, le Grand Dax adresse au demandeur par voie dématérialisée le dossier de demande d'aide individuelle à compléter.
3. L'entreprise complète le dossier de demande et les pièces annexes, puis les renvoie par courrier et par mail:
 - par courrier à l'attention de Madame La Présidente :
Communauté d'agglomération du Grand Dax
20 avenue de la gare
CS 40102 Dax cedex
 - par voie dématérialisée à l'attention du service instructeur :
✉ mkoppe@grand-dax.fr copies obligatoires à : mmuscat@grand-dax.fr sfoix@grand-dax.fr
4. Le service instructeur notifie à l'entreprise la réception du dossier.
5. Le service instructeur envoie à l'entreprise un email de confirmation de la complétude du dossier et de son début d'instruction.
En cas de dossier incomplet, il en informera l'entreprise.
Cette notification mentionnera « l'autorisation de démarrer les dépenses inhérentes au projet ».
NB : les dépenses du projet ne doivent pas être engagées avant que l'entreprise n'ait reçu la notification par mail autorisant leur démarrage.
6. Le service instructeur informe l'entreprise de la date de présentation de son dossier de demande d'aide individuelle aux instances de validation du Grand Dax : Bureau et Conseil communautaire, ce dernier délibérant sur l'octroi définitif de l'aide individuelle.
Aucune aide ne sera acquise avant cette décision.
7. Le service instructeur adresse à l'entreprise la copie de la délibération du Conseil communautaire indiquant le montant de l'aide attribuée ainsi que la convention à signer.
8. L'entreprise renvoie deux exemplaires de la convention signée :
 - par courrier à l'attention de Madame La Présidente :
Communauté d'agglomération du Grand Dax
20 avenue de la gare
CS
40102 Dax cedex

Procédure de versement de l'aide individuelle :

9. Pour règlement de l'acompte, l'entreprise adresse au service instructeur :
- Un courrier de demande de versement de l'acompte attestant sur l'honneur du démarrage des dépenses inhérentes au projet.
10. La Communauté d'Agglomération du Grand Dax verse l'acompte sous un délai maximum de 2 mois après signature de la convention.
11. Pour règlement du solde, l'entreprise adresse au service instructeur :
- Un courrier de demande du versement du solde.
- Un bilan du programme mentionnant :
- les objectifs initiaux,
 - une synthèse des bénéfices apportés par le projet et des retombées du projet sur le territoire du Grand Dax et en Nouvelle-Aquitaine : «... *nouveaux procédés de R&D, nouvelles fabrications et commercialisation de produits et services, créations d'emplois, chiffre d'affaires généré, amélioration du processus de production, collaborations inter-entreprises, commerciales, scientifiques ou techniques initiées, amélioration de la démarche marketing (merchandising), et toute autre information démontrant l'effet de levier du projet pour l'entreprise voire dans la filière.* »
- Un état récapitulatif des factures acquittées* (avec la copie des « factures acquittées concernées) et des dépenses internes (si elles ont été retenues dans le cadre du projet) : détaillé, daté et signé :
- par un expert-comptable ou assimilé si l'entreprise y a recours ;
 - par le gérant de l'entreprise s'il n'est pas soumis à cette obligation.
- Une attestation de l'expert-comptable, ou assimilé (ou du gérant s'il n'est pas soumis à un expert-comptable) concernant l'effectif de l'entreprise : nombre de salariés, de CDI, autres contrats, évolution de l'offre de stages et de nouvelles mesures sociales dans le cadre du projet.
- (*)** La facture devra porter : la mention « acquittée », la date à laquelle la facture a été payée, le mode de règlement, préciser la référence de ce règlement.
12. Le service instructeur envoie à l'entreprise un email de confirmation de la complétude du dossier de demande de solde et de son instruction. En cas de dossier incomplet, il en informera l'entreprise.
13. La Communauté d'Agglomération du Grand Dax verse le solde sous un délai maximum de 2 mois après la date de confirmation de complétude du dossier de demande de solde.